



Commune de  
Boège

DOCUMENT À  
CONSERVER

# RISQUES MAJEURS

## DICRIM

Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs

Édition 2025



# Sommaire



Édito .....	3
Un risque majeur, qu'est ce que c'est ? .....	4
Comment les évènements majeurs sont-ils gérés ? .....	5
L'alerte .....	6
Mon kit d'urgence 72h .....	7
<b>Les risques naturels</b>	
Les crues torrentielles et inondations .....	8
Les mouvements de terrain .....	12
Les séismes .....	16
Les risques météorologiques .....	20
Les feux de forêt .....	22
<b>Les risques technologiques</b>	
L'accident nucléaire .....	24
Le transport de matières dangereuses .....	26
<b>Les autres risques</b>	
Les risques sanitaires .....	28
Le terrorisme .....	29
<b>Tous acteurs face aux risques majeurs ! .....</b>	<b>30</b>
<b>Les bons réflexes en cas de risques .....</b>	<b>31</b>



DICRIM Édition 2025

Directeur de publication : Fabienne Scherrer

Comité de rédaction : Astérisques Consultants, secrétariat de Boège

Crédits photographiques : Mairie de Boège, Standby Group, Ministères Français, Dauphiné Libéré, SISMAIp, SDIS73, Le Point, Sébastien Gominet (IRMA), Marc Favre, Météo France, Clemessy, IRSN, Le Messenger

Conception et mise en page : Astérisques Consultants

# Édito



*Le changement climatique et l'actualité internationale nous rappellent à toutes et à tous que personne n'est à l'abri d'avoir, un jour, à faire face à un évènement majeur.*

*Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.*

*Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la collectivité a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).*

*A conserver précieusement, il est une invitation à une meilleure connaissance des risques sur le territoire. Chacun de vous y trouvera les bons réflexes à adopter pour réagir face à une crise de manière adaptée et responsable.*

*Les principes de précaution resteront en effet nos meilleurs outils.*

**Les élus de la commune  
de Boège**



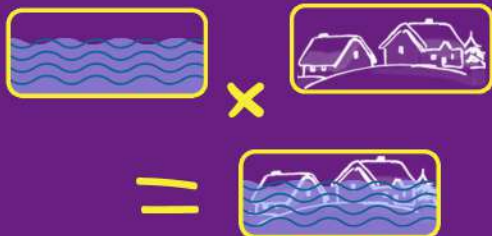


# UN RISQUE MAJEUR, QU'EST CE QUE C'EST ?

Un **risque** se compose de deux éléments :

► Un **aléa**, c'est-à-dire un événement potentiellement dangereux d'une certaine fréquence et intensité, qu'il soit naturel ou causé par l'homme

► Des **enjeux** : les personnes, les biens et l'environnement pouvant être touchés par cet aléa



Un aléa devient un **risque majeur** uniquement s'il affecte une zone où se trouvent des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et/ou de dommages matériels.

Face aux risques majeurs, nous vous encourageons à consulter le DICRIM de la commune de Boège qui constitue un outil essentiel pour la prévention. En tant que citoyens acteurs de votre propre sécurité, être informé et responsable vous permettra d'adopter les bons réflexes et de mettre en place les actions de protection et de mise en sûreté nécessaires.

## LES RISQUES MAJEURS À BOÈGE



Crues torrentielles  
et inondations



Mouvements de  
terrain



Séismes



Risques  
météorologiques



Feux de forêt



Accident  
nucléaire



Transport de Matières  
Dangereuses



Risques  
sanitaires



Terrorisme

# COMMENT LES EVENEMENTS MAJEURS SONT-ILS GÉRÉS DANS MA COMMUNE ?

En cas d'accident ou de risque avéré, qui fait quoi ?



## Le Maire de Boège

Le Maire est le **Directeur des Opération de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre, tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du **Plan communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger et ravitailler.



PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Préfet coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le dispositif **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir le **Directeur des Opérations de Secours**, à la place du Maire.

## Le Préfet de Haute-Savoie



Les citoyens réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement et s'entraident. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur **Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)**.

## Les citoyens

Les établissements scolaires déclenchent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, organisation interne établie sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de chaque établissement, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.

## Les établissements scolaires



## Les services de secours

Les services de secours interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.

## LES BONNS RÉFLEXES

face à tous les risques majeurs !



Suivez les consignes transmises par les autorités.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie (107.3 Mhz) pour vous informer de l'évolution de la situation.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent dans le cadre du PPMS (cf ci-dessus).



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours.



Prenez soins des personnes vulnérables dans votre entourage.

# (((!))) L'alerte

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État, notamment par les Préfets et les Maires.

Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :



## ALERTE PAR LE MAIRE

### Site internet de la Mairie, réseaux sociaux et porte à porte

L'alerte transmise par le maire ou ses représentants sera donnée par les moyens suivants :

- Le site internet de la mairie
- La page Facebook officielle de la commune
- Un passage en porte-à-porte par les élus ou agents municipaux



## ALERTE PAR LE PRÉFET

### FR -Alert

FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis juin 2022. Il permet de prévenir, en temps réel, toute personne détentrice d'un téléphone portable présente dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir **une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Retrouvez toutes les informations sur : [fr-alert.gouv.fr](http://fr-alert.gouv.fr)



### Radio et télévision



À Boège les informations en cas de risque majeur sont diffusées par Ici Pays de Savoie sur la fréquence 107.3 Mhz.

### Signal National d'Alerte



Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : confinez-vous à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio Ici Pays de Savoie !

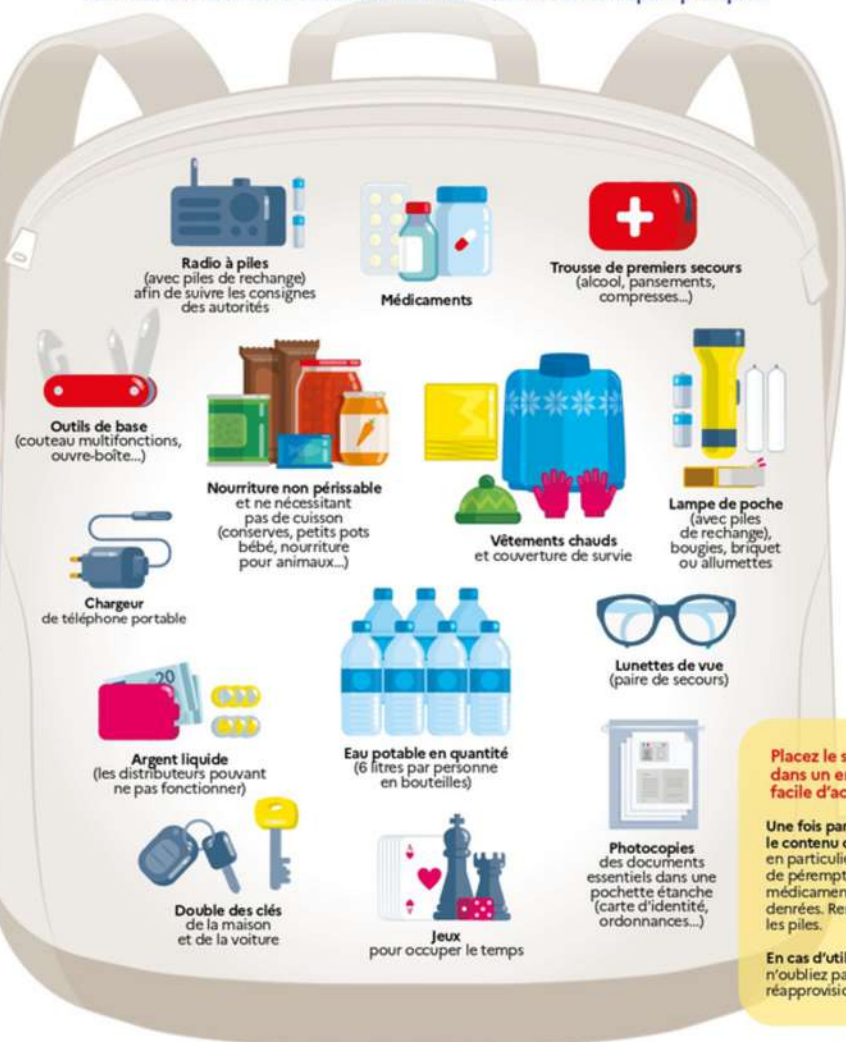
Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte, qui est une séquence continue de 30 secondes. Vous pourrez alors sortir de votre abri.

À Boège ces sirènes ne sont pas audibles, de plus l'ancienne sirène de la caserne des Pompiers n'est plus conforme au Signal National d'Alerte utilisé par le Préfet.

Toutefois, si vous les entendez dans d'autres communes, appliquez les consignes ci-dessus.

# Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeu**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



# LES CRUES TORRENTIELLES & INONDATIONS



La Ménoge à Boège

La Ménoge, le Brévon, ainsi que les nombreux torrents qui traversent la commune de Boège, sont susceptibles de connaître des épisodes de crues. Ces événements peuvent provoquer des débordements importants, entraînant des inondations parfois soudaines, qui peuvent engendrer des dommages considérables, aux habitations, ainsi qu'aux biens des riverains installés dans les zones exposées.

## ➔ LES CRUES TORRENTIELLES

Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois...). Les crues de ce type sont souvent liées à des périodes de pluies intenses ou d'épisodes pluvieux prolongés couplés ou non à un redoux induisant la fonte des neiges. Elles peuvent engendrer des débordements, notamment au passage des ouvrages hydrauliques présents sur la commune (ponts, buses, passages couverts) ou provoquer des phénomènes d'érosion, de glissements de terrain et de déstabilisation sur les berges les plus raides et facilement érodables.

## OUTILS D'ANTICIPATION

**APIC** (Avertissement **Pluies Intenses** à l'échelle des **Communes**) et **Vigicrues Flash** sont deux dispositifs mis en place par les services de l'État. APIC fournit des informations en temps réel sur les épisodes de pluies intenses à très intenses, avec une précision à l'échelle communale. De son côté, Vigicrues Flash permet de détecter les crues soudaines sur les petits cours d'eau, également en temps réel et avec un niveau de détail adapté aux communes concernées.

Les données sont accessibles ici : [apic-vigicruesflash.fr](http://apic-vigicruesflash.fr)



**La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur véhicule.**  
**Une voiture flotte dans 30 cm d'eau.**  
En cas de vigilance météo pluie-inondation,  
**ne prenez pas la route !**



# LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

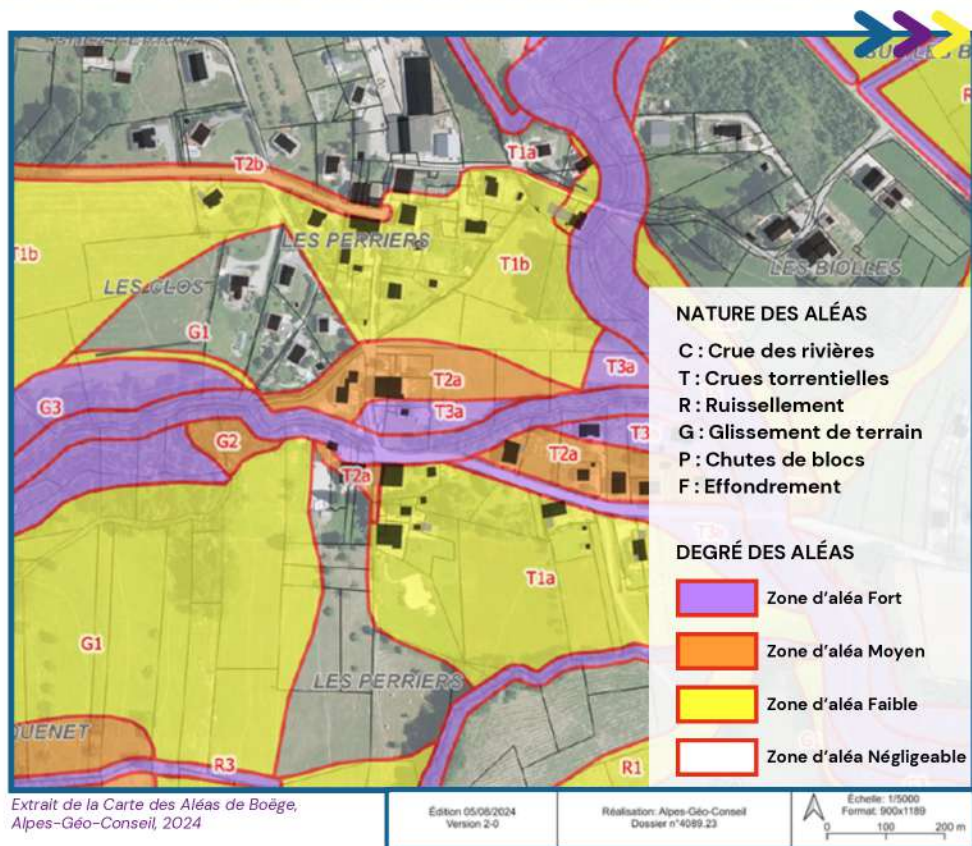
La prévention passe par la connaissance des phénomènes.

En 2024, la commune a fait élaborer une "Carte des Aléas", visant à identifier les zones vulnérables aux divers phénomènes naturels susceptibles d'affecter le territoire, tout en précisant leur intensité. Cette carte est consultable sur le site internet de la commune.

Elle permettra d'intégrer les risques naturels dans la révision à venir du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les zones urbanisées situées en secteurs à risque feront l'objet de recommandations et de prescriptions, notamment par la mise en œuvre de mesures constructives visant à réduire les impacts et à protéger les constructions face à ces risques.

## EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

- Études préalables
- Renforcement des façades
- Limitation de l'extension des habitations
- Construction de dispositifs de protection (digue, mur de soutènement ...)





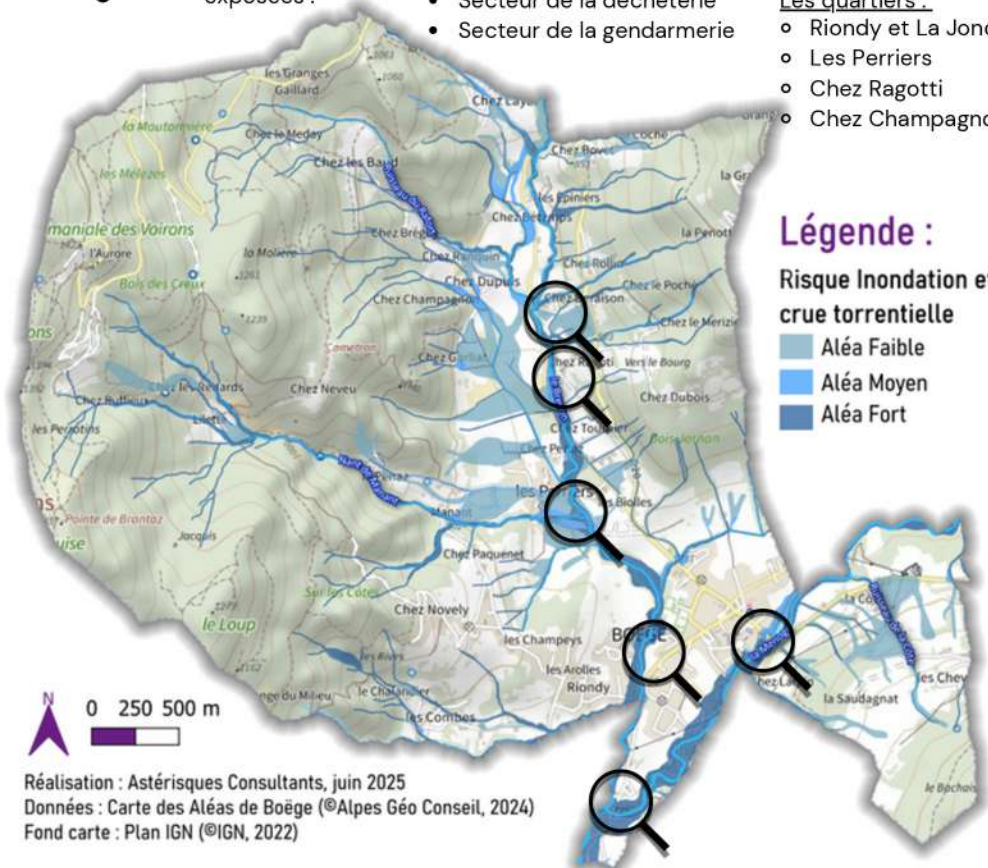
## LES SECTEURS CONCERNÉS

Une part importante du territoire communal est concernée par le risque d'inondation, de crues torrentielles ainsi qu'aux phénomènes de ruissellement. Dans certains secteurs, les habitations et infrastructures peuvent être exposées :

- Secteur de la déchèterie
- Secteur de la gendarmerie

Les quartiers :

- Riondy et La Jonchère
- Les Perriers
- Chez Ragotti
- Chez Champagnon



### Légende :

Risque Inondation et crue torrentielle

- Aléa Faible
- Aléa Moyen
- Aléa Fort

Réalisation : Astérisques Consultants, juin 2025  
 Données : Carte des Aléas de Boège (©Alpes Géo Conseil, 2024)  
 Fond carte : Plan IGN (©IGN, 2022)

## L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour limiter les dégâts causés par les crues torrentielles, le SM3A a pour mission d'entretenir les cours d'eau en effectuant des campagnes d'égavage, de débroussaillage des berges, de curage des plages de dépôt ou encore de gestion des embâcles.

Cependant, pour les cours d'eau non domaniaux, cette responsabilité revient au propriétaire riverain (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.





Dans la nuit du 3 au 4 juillet, la Vallée Verte a été frappée par de fortes pluies continues venues de l'Ouest, provoquant des crues généralisées : les eaux du Brévon, du Nant de Manant et du Nant de Carraz ont débordé, inondant une dizaine de rez-de-chaussée et submergeant plusieurs véhicules.



Maison du hameau des Biolles engloutie par les dépôts de la crue du 4 juillet 2007.

### Vallée Verte : « On n'a jamais vu ça »

raz, à Burdignin, le cours d'eau est passé sur la route et a inondé plusieurs maisons.

Aux dires de tous, « on n'a jamais vu cela dans la vallée ».

La dernière crue de la Ménoge remonte à 1962, elle était sortie de son lit, mais avait fait relativement peu de dégâts. À la miellerie, Henri a vu tout son matériel et ses véhicules inondés. Au pont de la Crosse, Guy Roch a vu « comme une vague qui est arrivée de la Ménoge, résultat, 60 cm d'eau dans les maisons avoisinantes ». A Harbère-Lullin, l'immobilier de la vallée verte, le bar et le magasin de souvenirs ont été totalement inondés. Chez Daniel Musard à Bodge, la maison venait d'être ratée, le plancher n'était plus.

Les pompiers sont intervenus sans relâche toute la nuit, des renforts sont arrivés.



Le pont des Perriers à Bodge est détruit.

Dans les mairies, on parle déjà de demander à ce que l'état de catastrophe naturelle soit décrété.

Avec à la clé une accélération des dossiers d'assurance,

et la suppression des franchises. Et à 10 heures du matin, la pluie forte recommençait à tomber, heureusement pour une courte durée, laissant la place à un léger rayon de soleil.

Bernard BEL

Extrait du Dauphiné Libéré du 6 juillet 2007

## MÉMOIRE DU RISQUE

Dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du bassin versant de l'Arve, deux repères de crues historiques ont été installés sur la commune aux abords des cours d'eau du Brévon et de la Ménoge. Fixés sur les ponts aux hameaux des Biolles et Chez Trolliet, ils indiquent les niveaux d'eau atteints lors de la crue du 4 juillet 2007.



## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques d'inondations et de crues torrentielles !



Limitez au maximum vos déplacements. Ne vous engagez pas sur une route inondée.



Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez à pied dans les étages, pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.





# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Effondrement de la chaussée sur la route des Voirons (D50), le 13 décembre 2023

Les mouvements de terrain regroupent différents phénomènes naturels. À Boège, les **glissements de terrain** sont les plus courants. La commune peut aussi, dans certaines zones, être confrontée aux risques de **chutes de blocs** ou à l'**effondrement de cavités souterraines**.



## DÉFINITIONS



### GLISSEMENTS DE TERRAIN

Ils se caractérisent par un déplacement lent d'une masse de matériaux sur des épaisseurs variables (quelques centimètres, jusqu'à des dizaines de mètres). Ils se produisent généralement à la suite d'une saturation en eau des sols et dans les terrains à forte pente (talus de route, berges des ruisseaux, ...).



### CHUTES DE BLOCS

Elles se caractérisent par un déplacement rapide d'une masse rocheuse, dont le volume peut varier de quelques mètres cubes (chutes de pierres ou de blocs) à plusieurs millions de mètres cubes (avalanche rocheuse ou effondrement de falaise).

### EFFONDREMENTS / AFFAISSEMENTS DE CAVITÉ



C'est un phénomène naturel qui survient lorsqu'une cavité souterraine, généralement formée par des processus de **suffosion** ou de **dissolution**, cède sous l'effet de l'affaiblissement du sol qui la recouvre.

*Selon les scientifiques, le réchauffement climatique modifie les régimes de précipitations notamment en montagne, ce qui accroît la fréquence et l'intensité des mouvements de terrain. Cette évolution expose davantage les populations et les enjeux locaux à ce type de risques.*



## LES SECTEURS CONCERNÉS

### GLISSEMENTS DE TERRAIN

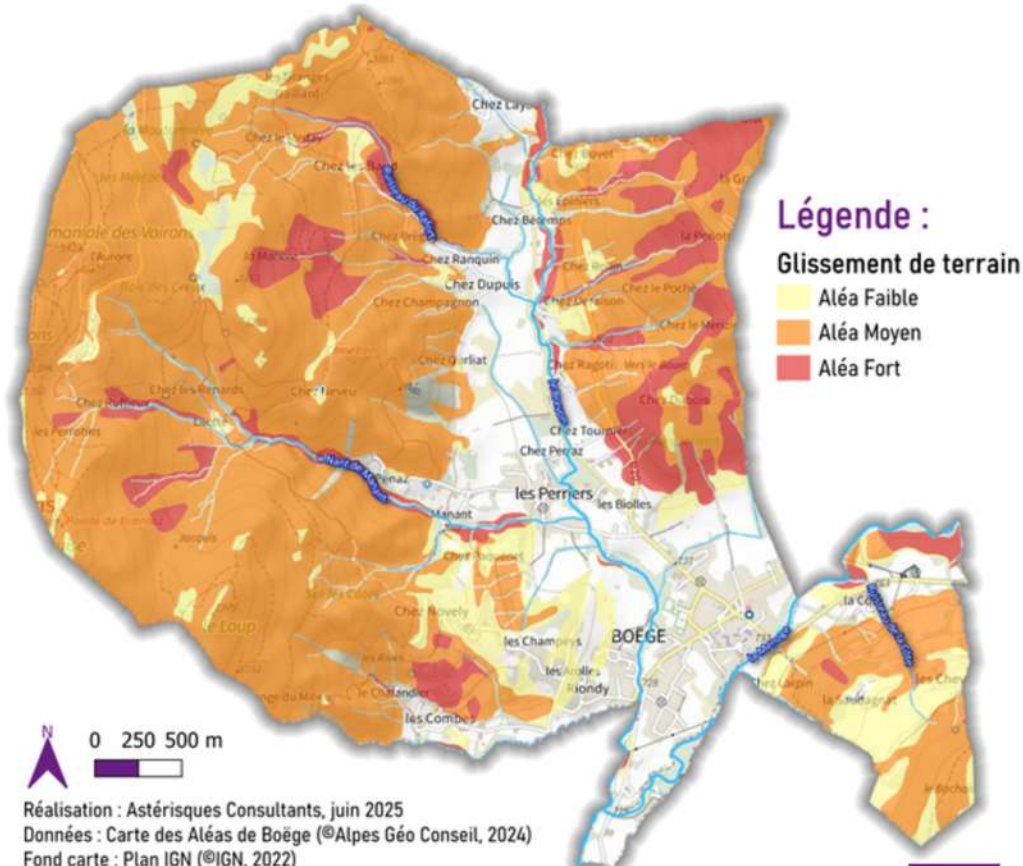
La quasi-totalité des versants du territoire communal sont exposés aux risques de glissements de terrain, dont l'intensité varie.

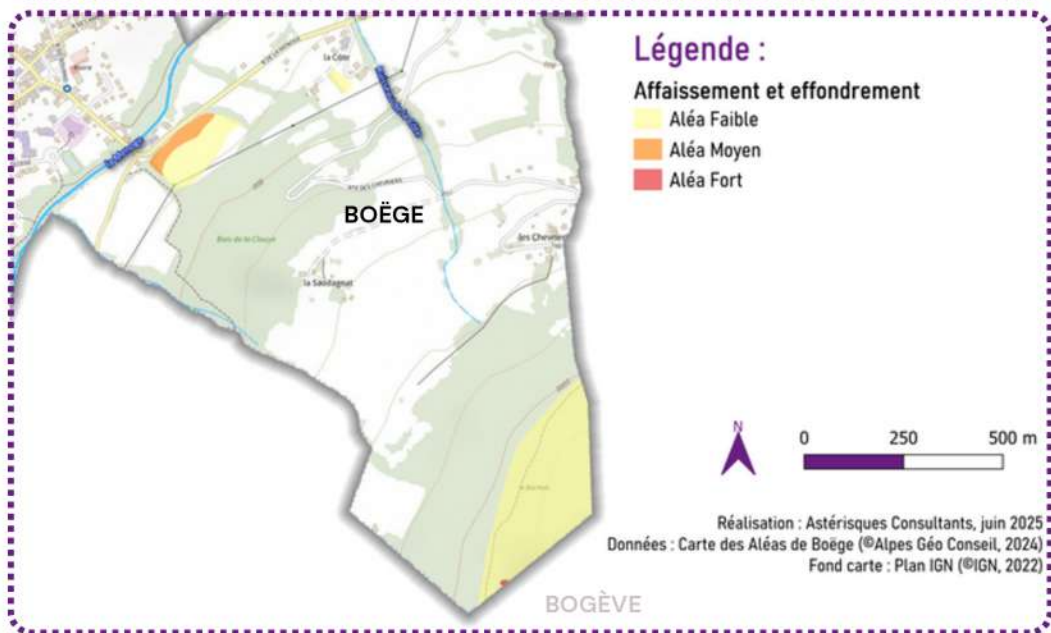
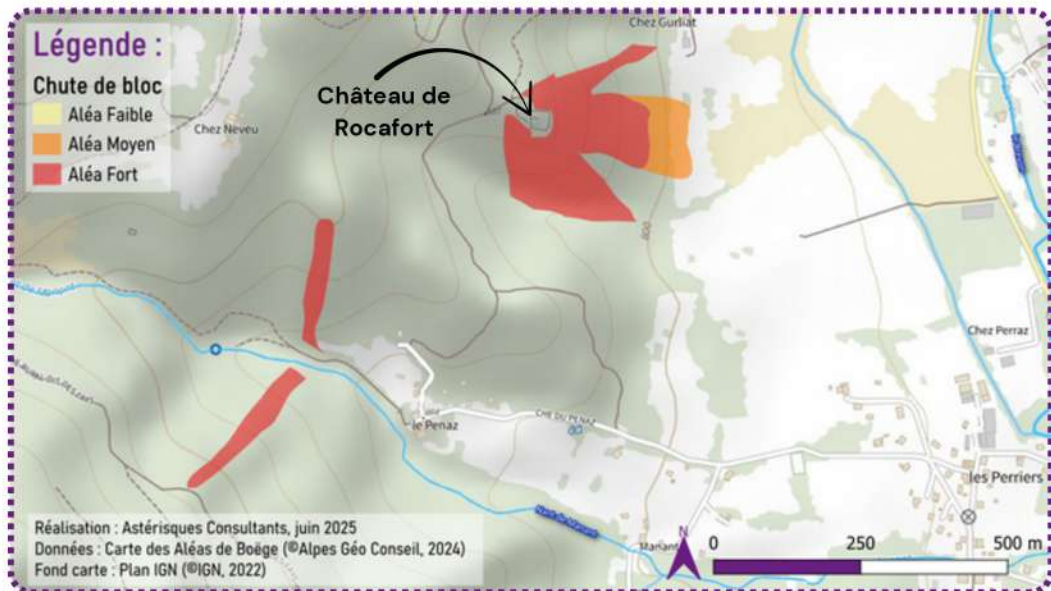
### CHUTES DE BLOCS

Le risque de chute de blocs, bien que très localisé, présente un niveau élevé de danger et se concentre principalement dans les pentes situées sous le château de Rocafort.

### EFFONDREMENTS / AFFAISSEMENTS DE CAVITÉ

Enfin, le risque d'effondrement ou d'affaissement de cavités, bien qu'existant, reste limité principalement autour de la gendarmerie et à la limite communale avec Bogève, où il est considéré comme un aléa faible à moyen.





## LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

Tout comme pour le risque d'inondation, le risque de mouvement de terrain sera pris en compte dans la révision à venir du Plan Local d'Urbanisme (cf. 9)





## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

13 décembre 2023

La route des Voirons (D50) a été impactée par un glissement de terrain à la limite de Saxel et de Boège en direction du monastère Notre-Dame de la Gloire-Dieu. Une large fissure est apparue sur la chaussée suite aux fortes précipitations des jours précédents.

Le glissement a provoqué l'effondrement de la chaussée sur une hauteur de deux mètres, plusieurs tonnes de gravier ont été installées pour drainer la route afin de reconstituer un corps de chaussée.



Effondrement d'une portion de la chaussée de la route des Voirons (D50)



Effondrement d'une portion de la chaussée de la route des Voirons (D50)



Réfection de la chaussée effondrée avec l'installation de plusieurs tonnes de gravier

### LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de mouvements de terrain !



Éloignez-vous de la zone dangereuse ou instable en fuyant latéralement. Regagnez un lieu sécurisé.



Évacuez les locaux touchés. Informez la mairie de la situation.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.





# LES SÉISMES



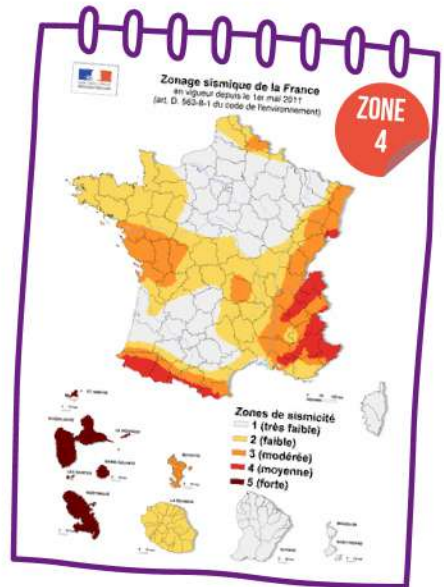
Installation d'un sismomètre par les chercheurs du laboratoire ISTerre, à l'Abbaye de Tamié en juillet 2023

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.



**Statistiquement, un séisme de magnitude supérieure à 4 est ressenti 1 fois par an dans le quart Sud-Est de la France.**



Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à fort (zone 5) classe la commune de **Boège** en zone de sismicité moyenne (4/5).



## MESURES DE PRÉVENTION

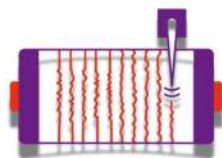
Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements Recevant du Public) et les immeubles de grande hauteur.

Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :



- Le choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.



## SURVEILLANCE DES SÉISMES

Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.



« Le réseau SISMalp créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet.

[sismalp.osug.fr](http://sismalp.osug.fr)



Le RéNaSS « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

[renass.unistra.fr](http://renass.unistra.fr)



Le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen renseigne également en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme.

Si vous ressentez un séisme, témoignez pour faire avancer la science !

[emsc-csem.org](http://emsc-csem.org)





## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

### Dans le département

7 juin 2024

Le 7 juin 2024 à 6h36, un séisme de magnitude 3,6 a été enregistré à proximité d'Annecy, son épïcentre se situant entre Dingy-Saint-Clair et Thônes, au pied du Parmelan.

La secousse principale a été accompagnée de plusieurs répliques, détectées avant et après l'événement, dans la même zone.

Bien qu'aucun dégât matériel n'ait été relevé, les secousses sismiques ont été ressenties dans un rayon d'une dizaine de kilomètres.

15 juillet 1996

Dans le secteur d'Annecy, un séisme d'une magnitude de 5.2 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.



Cheminée tombée sur le toit d'une voiture suite au séisme d'Annecy, le 15 juillet 1996

## POUR PLUS D'INFORMATION

- **Sismicité de la France** : [www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)
- **Association Française du Génie Parasismique** : [www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)
- **Laboratoire ISTERre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble** : [www.isterre.fr](http://www.isterre.fr)

**20** idées  
reçues sur le  
**RISQUE SISMIQUE**





## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

### Dans la région

11 novembre 2019

Un séisme de magnitude 5.2 – 5.4 s'est produit sur la commune du Teil en Ardèche. Ce tremblement de terre a nécessité l'évacuation de centaines de personnes, plusieurs centaines de bâtiments ont été endommagés, dont une partie devenue inhabitable.



Séisme du Teil – Habitation endommagée à la Rouvière, 11 novembre 2019

## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques sismiques !



### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d'objets.



Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques pour éviter d'être enseveli ou électrocuté.

### Après la secousse



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Évacuez les locaux touchés  
Informez la mairie de la situation.



# RISQUES MÉTÉO



Orage sur le Chablais (13/05/24 - Marc Favre)



**Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Boège et parfois provoquer des dégâts.**

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département.

Dès le niveau **ORANGE**, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air, anticiper d'autres phénomènes naturels...



Pour consulter la vigilance météo :

[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

Téléphone : 32 50  
(2.99€/appel+prix appel)



## Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

## Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

## Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

 Vent violent

 Orages

 Vagues-submersion

 Crues

 Pluie-inondation

 Grand froid

 Canicule

 Avalanches

 Neige-verglas



## ÉLAGAGE DES ARBRES



Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir le risque de chute d'arbres dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Ces mesures participent également à la gestion du risque feux de forêt.



### ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

20 juin 2021

La partie Ouest du département de la Haute-Savoie a été violemment frappée par une tempête mêlant rafales à 110 km/h, fortes pluies et grêle, causant de nombreux dégâts notamment à Boège.



Tilleul fendu en deux et couché sur la chaussée à l'entrée du cimetière, suite à l'orage du 20/06/21

### LES BONS RÉFLEXES face aux risques météorologiques



Renseignez-vous.  
Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.  
Soyez vigilants.  
Suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures  
Éviter les déplacements.  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres.





# FEUX DE FORÊT



Feu de forêt, chantier des paravalanches des Châbles, à Joux-Plane (Samoëns, 09/09/2018)

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque.

En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent tout au long de l'année.



Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, ...) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible, ...). D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...).

**Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.**



## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

9 oct 2018

Un incendie s'était déclaré sur le chantier des râteliers du paravalanche des Châbles, à Joux-Plane (Samoëns), brûlant 4 hectares de forêt. Impossible à maîtriser par les ouvriers, ce feu a nécessité l'intervention des pompiers, avec l'appui d'un hélicoptère.

23 août 2023

Un incendie a ravagé 2,5 hectares sur les hauteurs du Semnoz, à Allèves. L'accès difficile a conduit à l'intervention de plus de 70 pompiers et d'hélicoptères pour effectuer des largages d'eau.

## CHEZ MOI, JE DÉBROUSSAILLE :

Le débroussaillage par les propriétaires de bâtiments situés dans un territoire exposé aux risques incendie ou situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes, ... est une **OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE**.



## ÉCOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haies, etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000 km en voiture diesel). La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par **arrêté préfectoral en Haute-Savoie**.

### POUR PLUS D'INFORMATION



Feux de forêt et de végétation : ayons les bons réflexes !



## LES BONS RÉFLEXES face aux risques de feux de forêt !



### Avant

**ALERTEZ LES SERVICES DE SECOURS SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU.**



Respectez les interdictions d'accès piétons et routiers.



Respectez les interdictions d'allumer un feu (cigarette, barbecue en forêt, travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risques incendie).

Débroussailliez régulièrement : aux abords de votre maison.

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fiouls).

### Pendant

#### À l'extérieur :



- Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur).
- Respirez à travers un linge humide.
- Suivez les ordres des services de secours.
- Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.



#### À l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri.

- Coupez le gaz et éloignez les bouteilles situées à l'extérieur.
- Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide.
- Habillez-vous de vêtements en coton, pas de vêtements en matières synthétiques.
- Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation.
- Évacuez sur ordre des autorités.

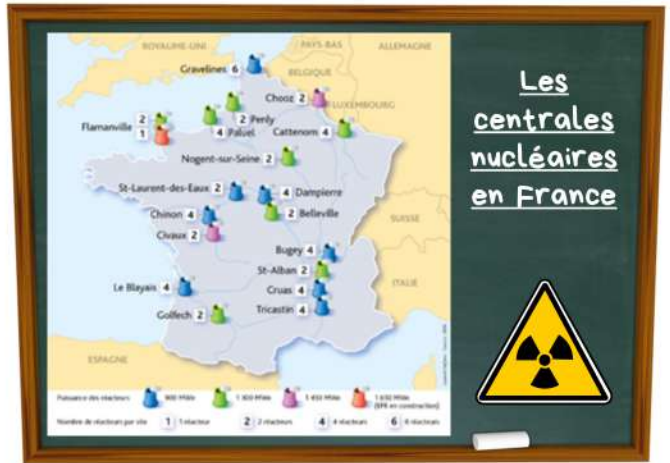


# ACCIDENT NUCLÉAIRE



Centrale Nucléaire du Bugey

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Haute-Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.



De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple,
- dans les laboratoires de recherches nucléaires ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires,
- en cas d'acte de malveillance.



## LES MESURES DE PRÉVENTION

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ?

En cas de d'ACCIDENT NUCLÉAIRE on distingue deux risques principaux :



**l'IRRADIATION, en cas d'exposition externe au rayonnements ionisants.**



**la CONTAMINATION en cas d'exposition interne aux particules radioactives (inhalation, ingestion...)**

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.

Néanmoins, en cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Boège, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux d'attribution pour la population et les établissements scolaires.



## LES BONS RÉFLEXES face aux accidents nucléaires !



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.





# TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

## PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION



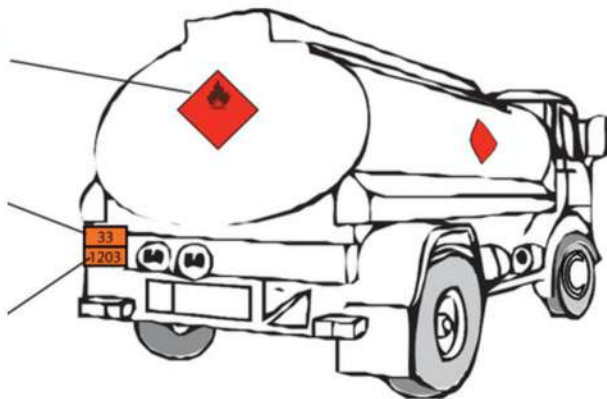
Les règlements concernant les modes de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation du personnel.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

### PLAQUE-ÉTIQUETTE

**CODE DANGER**  
33 = liquide très inflammable

**CODE MATIÈRE**  
1203 = essence sans plomb





## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

20 janvier 2023

Un camion-citerne transportant du gaz a explosé sur la commune de Fillinges (74), faisant deux blessés graves et provoquant de nombreux dégâts chez les riverains.



Explosion d'un camion citerne transportant du gaz, à Fillinges le 20 janvier 2023



Arbres couchés sur la route suite à l'explosion du camion citerne

Sur la commune de Boège, les matières dangereuses transitent exclusivement par camion et en majorité sur les routes départementales qui la traversent : D20, D22, D40 et D320.

Ces matières dangereuses sont principalement le fioul ou le gaz transportés aux particuliers.

### TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité en vous éloignant du site et communiquez aux secours les éléments suivants :

- le lieu exact
- le type de moyen de transport
- la nature du sinistre (fuite, feu, explosion ...).



### LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de transports de matières dangereuses !



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



Ne pas fumez  
Ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.





# RISQUES SANITAIRES

Le risque sanitaire désigne tout facteur auquel la santé publique peut être exposée. Concernant le risque sanitaire majeur, il s'agit d'un risque immédiat ou à long terme, peu fréquent, mais caractérisé par une gravité extrême.

Il se divise en trois types de risques :

- 1 Risque de pandémie : Il résulte de virus affectant directement l'homme.
- 2 Risque d'épizootie : Ce risque concerne d'abord les animaux, mais certains virus peuvent, dans certains cas, se transmettre à l'homme.
- 3 Risque de contamination ou d'interruption de l'eau potable : Ce risque affecte la qualité ou l'approvisionnement en eau potable, avec des conséquences potentielles sur la santé publique.



Exemple d'affiche de prévention des risques sanitaire diffusé par le gouvernement



## LES BONS RÉFLEXES face aux risques sanitaires



Informez-vous !  
Appliquez les consignes diffusées par les autorités (affiches, spots télévisés, ...)





# TERRORISME

## 1. S'ÉCHAPPER



### ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI OUI

## 2. SE CACHER



### SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



## 3. ALERTER



### UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS

- Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
- Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
- Qui ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.
- Comment se comportent-ils ?
  - Regardent-ils la télé ?
  - Quels moyens de communications ont-ils ?
  - Ne raccrochez pas !

## 4. RÉSISTER



### SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

  
**FAIRE FACE  
ENSEMBLE**



# TOUS ACTEURS FACE AUX RISQUES MAJEURS



**Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole** !

Vous souhaitez apporter vos compétences et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ?

## Devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site internet de la mairie et remplissez le questionnaire !



Prév  
Entraide



**PrévEntraide** est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de services d'entraide gratuits en cas de catastrophe.

En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner via cette plateforme.

> [www.preventraide.fr](http://www.preventraide.fr)

**Professionnels ? Participez à la démarche de sauvegarde** !

Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** à Boège ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos moyens matériels pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe.

Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en lignes ou de vous faire aider par un proche ?  
Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !



# LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE



Suivez les consignes transmises par les autorités.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie (107.3 Mhz).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas.



Prenez-soins des personnes vulnérables dans votre entourage.



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Risques météo



Feux de forêt



Accident nucléaire



Transports de Matières Dangereuses



Risques sanitaires



Terrorisme



## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE POUR SIGNALER UN RISQUE

Sapeurs-Pompiers

18 ou 112

Urgence Médicale

15

Police Nationale

17

Mairie de Boège

04 50 39 10 01

Brigade de gendarmerie de Boège

04 50 39 10 03



## POUR EN SAVOIR PLUS ?



Institut des Risques Majeur (IRMA)  
[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)



Le portail du ministère dédié à la  
prévention des risques majeurs  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



Les bons réflexes en vidéo, idéal pour  
les enfants !  
[www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques](http://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques)



### Mairie de Boège

50 rue du Bourno

74 420 Boège

Tél : 04 50 39 10 01

Courriel : [mairie.@boege.fr](mailto:mairie.@boege.fr)

Site internet : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

### Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 20h00

Mardi, Mercredi & Jeudi :  
9h00 - 11h30

Vendredi : 9h00-11h30 /  
14h00 - 16h30

Samedi : 9h00 - 11h30



asterisques  
CONSULTANTS

[asterisques-consultants.com](http://asterisques-consultants.com)